



Le recrutement est une étape stressante, tout comme la découverte d'un nouvel environnement professionnel. Bénéficier d'un espace d'échange neutre et bienveillant aide votre nouveau salarié à exprimer différents ressentis, et à les transformer alors en autant de leviers au service d'une intégration réussie, pour lui-même et pour son employeur.

Le dispositif :

Il s'agit d'un [dispositif de coaching classique](#) , sous la forme d'une série d'entretiens d'une heure espacés en général de 10 à 15 jours. Les règles déontologiques de confidentialité des échanges sont respectées (pour plus de précisions, voir "charte, déontologie").

Le dispositif est présenté au salarié comme partie prenante du dispositif d'accueil et d'intégration. Il lui est proposé soit par vous-même, en tant que Mission Handicap, soit par un prescripteur externe (ergonome par exemple), soit directement par nos soins dans la mesure où il a été informé et a accepté d'être contacté. Un support de présentation peut être spécialement rédigé en fonction de vos souhaits.

Le salarié bénéficie d'un premier entretien « gracieux », avant de décider s'il souhaite poursuivre l'accompagnement ou non.